



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2020**

N° : 2020-060
OBJET : Désignation d'un représentant du SYMALIM à la Commission Locale de l'Eau (CLE)

Date de la convocation : **Judi 10 décembre 2020**

Secrétaire de Séance : **M. ATHANAZE**

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis au siège du syndicat.

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 17	en droits de vote : 56,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 3	en droits de vote : 9
	Votant·e·s : 20	en droits de vote : 65,5

Liste des présent·e·s :

nombre de vote /délégué·e

MÉTROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DÉPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5

LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME GOUST	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 3 + 1
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
	M. DETRE (<i>suppléant</i>)	1
SAINT-AURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir (conformément à loi 2020-1379 du 14 novembre 2020) :

M. Desbrosses à M. Quiniou

Mme Fautra à M. Quiniou (Ville de Décines + Métropole de Lyon)

Madame la Présidente expose :

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est chargée de l'élaboration de la mise en œuvre et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe de l'est lyonnais. C'est une assemblée délibérante et un véritable centre d'animation, de débat et d'arbitrage entre différents acteurs.

Lors du Comité syndical du SYMALIM du 16 octobre 2020, les membres du Comité syndical ont désigné M. Athanaze comme représentant délégué.

Vu que M. Athanaze a déjà été désigné comme représentant de la Métropole de Lyon à la Commission Locale de l'eau,

Vu que M. Athanaze ne peut siéger à double titre à cette commission,

Il est proposé de désigner un nouveau représentant du SYMALIM à la CLE.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **ABROGE** la délibération n° 2020-049 du 16 octobre 2020 nommant Pierre ATHANZE en tant que représentant du Symalim à la Commission locale de l'eau,

- **DESIGNE** Madame Catherine CREUZE, Présidente du Symalim, en tant que représentante du Symalim à la Commission locale de l'eau.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE